

COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Recu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 05/10/2023

ID: 038-243801255-20230928-D23_077-DE

 Délibération N°:
 23-077
 Acte mis en ligne le :
 05/10/2023

Conseillers en exercice : 36 Préser

Présents: 25 Votants: 31

L'an 2023, le jeudi 28 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

<u>Présents</u>: Mmes et MM ANGONIN-Daniel, BADUFLE Christophe, BICHET Fabien, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations: ANGONIN Daniel à ROSET Patrick

BICHET Fabien à ORELLE Pierre-Louis GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine TASCIOTTI Maryline à PORRETTA René THOMAS Alexandra à MUCCIARELLI Laurence

TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - MARCHE PUBLIC « ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT » - APPROBATION ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Nomenclature ACTES: 1114

Dans le cadre du transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire de réaliser une étude préalable.

L'objectif de cette étude est d'apporter aux élus communautaires toutes les informations utiles à une parfaite compréhension des enjeux liés à ces compétences, de dresser l'état des lieux du patrimoine (technique, financier, administratif, juridique...) et d'accompagner les élus dans le choix d'un modèle d'organisation, puis dans sa mise en œuvre. L'étude doit ainsi constituer un outil d'aide à la décision, puis à la mise en œuvre du scénario retenu. Elle devra permettre d'évaluer les impacts tant pour Collines Isère Nord Communauté que pour les communes, les syndicats, et les usagers des services.

Une mise en concurrence doit donc être lancée sous la forme d'un marché en procédure adaptée, supérieur à 90 000 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) rédigé et présenté par l'assistant à maitrise d'ouvrage en Commission EAU-ASSAINISSEMENT-GEMAPI le 16 mars 2023, puis en Comité de pilotage le 6 juin 2023, a reçu un avis favorable.

Les principales caractéristiques du marché sont :

- Marché en procédure adaptée (MAPA)
- Montant prévisionnel de l'étude : 123 500 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'une étude préalable au transfert de compétence EAU et ASSAINISSEMENT, dont le montant prévisionnel est estimé à 123 500 € HT,
- **D'AUTORISER** le Président à engager la procédure de passation du marché public en procédure adaptée,
- **D'AUTORISER** le Président à attribuer et signer le marché correspondant, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire,
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2023 par Décision Modificative.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	
Muhaymut	toutha	